
COMMUNE de FERTREVE
CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal de la séance du 6 février 2025
En attente d'approbation du Conseil municipal - Publication en date du 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, suite à convocation en date du 31 janvier 2025, sous la Présidence de Monsieur Patrice RIBET, Maire.

Présents : Patrice RIBET, Gérard DEPESEVILLE, Delphine BRISSON, Lionel JOPPIN, Hélène KERGOURLAY, Corinne RIBET.

Absentes excusées : Elisabeth FREMONT, Bénédicte KAZI-TANI

Procurations : Elisabeth FREMONT (procuration à Delphine BRISSON), Bénédicte KAZI-TANI (procuration à Hélène KERGOURLAY)

La séance est ouverte à 19 h 30.

Monsieur Gérard DEPESEVILLE est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur Patrice RIBET constate que le quorum est atteint et expose l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Assistance technique en assainissement par le Département 2025-2029
- Demande de subvention Amendes de police
- Redevance d'occupation des sols par ORANGE
- Questions diverses

ADOPTION DU PROCES VERBAL et DELIBERATIONS

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les délibérations et le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024.

ASSISTANCE TECHNIQUE EN ASSAINISSEMENT PAR LE DÉPARTEMENT 2025-2029

Pour le renouvellement de la convention de mission d'assistance technique en assainissement du Département de la Nièvre, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal son autorisation pour la signature de la convention cadre 2025/2029.

Les prestations font l'objet d'une rémunération annuelle forfaitaire établie en fonction de la taille des dispositifs concernés, soit un montant de 128,57 € pour la commune de Fertrève.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité l'autorisation au Maire de signer la convention cadre 2025/2029.

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Les travaux ayant un lien avec la sécurité peuvent être subventionnables par les amendes de police.

Dans le projet de sécurisation et d'aménagement du bourg sur la RD 112, sont prévus des équipements pour faire ralentir les usagers de la route (plateaux), une écluse, deux passages pour piétons, un arrêt de bus et une place PMR.

Concernant ce projet, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation :

- De solliciter une subvention "amendes de police" au Conseil Départemental
- De signer tout document s'y rapportant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, lui donne à l'unanimité l'autorisation de demande de subvention pour "amendes de police" et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

REDEVANCE D'OCCUPATION DES SOLS PAR ORANGE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de voter la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de téléphonie.

Pour 2025 la redevance se décompose comme suit :

- Réseaux aériens : 7,811 kms X 64,87€ = 506,70 €
- Réseaux sous-terrain : 0,300 km X 48,65€ = 14,60 €
- Emprise au sol : 1m² X 32,44€ = 32,44 €

Soit un total de : **554 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de voter la redevance due par ORANGE telle qu'énoncée ci-dessus.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil municipal prend connaissance de la tarification des contrôles d'assainissement non collectif votés par la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais.

Les tarifs applicables, qui restent inchangés en 2025, sont les suivants :

Tarif du contrôle des installations neuves	230 €
Tarif du contrôle des installations existantes	175 €
Tarif du contrôle des installations existantes dans le cadre d'une vente	190 €

QUESTIONS DIVERSES

❖ **Travaux de voirie aux Rondes**

Dans le bas de la rue du Moulin du Gué, les récentes grosses intempéries et le passage de véhicules surdimensionnés pour la chaussée, ont provoqué son affaissement.

Pour la remise en état de la voirie et les accotements, il a été convenu avec la Commune de Montigny sur Canne que celle-ci prenne en charge le curage des fossés des deux côtés de la route, et que Fertrève fournisse et pose une buse de 18 m de long avec remblai.

Dès que les conditions requises le permettront, la Communauté de Communes effectuera la réfection de la bande de roulement.

❖ **Ruine rue Louis Brilland**

Monsieur le Maire informe avoir pris contact avec le notaire qui avait en charge la succession. Le dossier de la ruine est maintenant transféré aux Domaines, qui finaliseront la succession et procéderont à la mise en vente du bien.

❖ **"Les Potes à Thérèse"**

La troupe théâtrale "Les Potes à Thérèse" proposent de se produire à Fertrève. Monsieur Gérard DEPESSEVILLE s'occupera de l'organisation de cet évènement.

❖ **Bacs à fleurs de la place de la mairie**

Il est transmis la suggestion de mettre des bandes réfléchissantes sur les bacs à fleurs. Aucune décision n'est arrêtée à ce jour.

Fin de la séance du conseil municipal à 20h15